



**DM N° 2024 / 08**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DECISION DU MAIRE  
RELATIVE A LA LOCATION D'UN APPARTEMENT (N° 3) 5 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
(2<sup>ème</sup> étage)**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Mme Nathalie VINET souhaite louer un appartement à usage d'habitation au 2<sup>ème</sup> étage d'un immeuble appartenant à la Commune et sis 5 Place de la République, il convient d'établir le bail correspondant,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de procéder à la signature du bail de location de l'appartement n° 3 sis au 2eme étage d'un immeuble appartenant à la Commune, 5 Place de la République, avec Mme Nathalie VINET à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024,

**Article 2** : dit que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 460 €.

**Article 3** : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le site Internet de la Commune.  
Expédition en est adressée à Madame la Sous-Préfète de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 19 Mars 2024

Le Maire,  
**Bruno GALAN**

